



Communiqué de la FNEC FP FO 43

STOP AUX MUTATIONS ET AUX LICENCIEMENTS DES AESH ET AED DU DEPARTEMENT

Depuis quelques jours, les attaques se multiplient contre les AESH et AED dans le département. Utilisant l'absence de statut pour ces personnels, l'Administration, en application des politiques d'austérité et de la logique des PIAL, les utilise comme des pions.

Ainsi, des dizaines d'AESH sont enlevés de leur poste alors même que les besoins sont là, pour être envoyés dans d'autres établissements. Parfois deux AESH sont victimes d'un échange de poste sans qu'ils aient demandé quoi que ce soit. Sur les avenants à leur contrat le seul choix qui leur est donné c'est : accepte ou « à la porte ».

Ainsi, des AED sont purement et simplement licenciés sans aucune raison valable.

Trop, c'est trop, la FNEC FP FO 43 soutient toutes les initiatives pour protéger nos collègues.

Dans de nombreux établissements, des pétitions à l'initiative des personnels, parfois avec les parents et les organisations syndicales, fleurissent pour défendre nos collègues. Ils ont raison, leurs revendications sont celles de toute la profession.

A bas la précarité ! Stop aux mutations, stop aux licenciements !

La FNEC FP FO appelle à signer toutes les pétitions en cours, de l'Ecole d'Aurec sur Loire, du collège de Retournac, du lycée d'Espaly.

La FNEC FP FO appelle tous les personnels des établissements et des écoles à se mobiliser pour défendre les personnels AESH et AED victimes de mutations non-voulues ou de licenciements.

Elle invite les personnels AESH demandant la révision de leur affectation à remplir la fiche syndicale de suivi. La FNEC FP FO intervient auprès de l'Inspectrice d'Académie pour empêcher toutes les mutations imposées.

Pour la FNEC FP FO il est grand temps que tous ces personnels bénéficient enfin d'un vrai statut qui les protège et d'un vrai salaire qui les fasse vivre.

La FNEC FP FO revendique :

- **L'abrogation de la loi Blanquer qui instaure les PIAL**
- **L'abrogation de la circulaire de juin 2019**
- **Aucune mutation non souhaitée**
- **Aucun licenciement.**